Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260520-202605008-DE

2026-05-008
Séance du Mercredi 20 Mai 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	19
Absents représentés	
Absents excusés	
Absents	

L'an deux mil vingt six, le vingt Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le treize Mai deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. JOUAN Thierry, Mme PERCHE Olivia, M. LEROY Pascal, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. SIMONNEAUX Olivier, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, M. LEROUX Arnaud, Mme GANDEMER Nathalie, Mme GIRAUD Perrine, M. BAGOUET Jean François, Mme RONCIÈRE Nolwenn, M. BLESTEL Romain (absent de 20h30 à 20h50), Mme LECANU Chloé, M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

Excusés :

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommée secrétaire : Mme LECANU Chloé

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	19	0	0	

2026-05-008 – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS – Convention de mise en réserve Commune/Rennes Métropole

A la demande de la commune de Brécé, RENNES METROPOLE a acquis la propriété TEXIER située 7 rue des Prés hauts située sur une parcelle de 1 109 m2.

La convention proposée fixe les modalités de mise en réserve par la Communauté d'Agglomération de la propriété acquise dans le cadre du programme d'action foncière au prix global de 300 000 € hors frais.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260520-202605008-DE

La convention proposée a pour objet de fixer les modalités de mise en réserve par Rennes Métropole de la propriété « TEXIER » située 7 rue des Prés hauts cadastrée sous le numéro 444 de la section AB acquis dans le cadre du programme d'action foncière au prix global de 300 000 € (hors frais) d'une superficie de 1 109 m².

Rennes Métropole conservera cette propriété dans son patrimoine pour une durée de 5 ans à compter du 1er jour du mois suivant la signature de l'acte authentique. Le bien sera géré par la commune.

La commune versera à Rennes Métropole pendant la durée de la mise en réserve une contribution annuelle calculée sur le prix d'acquisition (hors frais et travaux) en application du taux d'intérêt suivant : 50 % du taux fixe à 5 ans.

Ce dossier a été soumis à l'avis du groupe de travail foncier de Rennes Métropole le 3 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention à intervenir avec la commune de Brécé relative à la mise en réserve de cette propriété.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout document se rapportant à cette acquisition.

Une étude urbaine et de faisabilité économique a été engagée sur ce périmètre.

En conséquence, la durée du portage pourrait être de 10 ans sous réserve de la validité des services métropolitains.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Vincent HERBST

MAIRIE DE BRECE
(Ille-et-Vilaine)